



Le Labo71 a été créé à l'initiative des étudiant.es en "Administration du spectacle vivant" de la promotion 71 de l'ENSATT. Il s'adresse à des équipes artistiques du spectacle vivant structurées juridiquement et de la région lyonnaise. De septembre à mai, il a pour objectif d'accompagner le développement administratif de ces équipes. Le Labo71 n'a pas vocation à proposer des prestations de service, mais est conçu comme un outil pédagogique en partage entre les étudiant.es de l'ENSATT et les équipes artistiques accompagnées. Il vise à mettre en pratique les connaissances acquises par les étudiant.es au côté d'un professeur référent dans le cadre d'un cours tuteuré.

## 1. ORGANISATION

Le **4 mars 2020** sera lancé l'appel à projets, qui sera ouvert **jusqu'au 5 avril** à minuit. Après une première étude sur dossier, les **4 et 5 mai** auront lieu des entretiens avec les équipes artistiques présélectionnées permettant d'évaluer la possibilité du partenariat. En septembre ou octobre, lors d'une date restant à définir, chaque équipe artistique rencontrera ses accompagnateurs.rices, étudiant.es de 1ère et 2ème année pour définir ensemble le cadre du partenariat. Jusqu'en mai les étudiant.es et l'équipe artistique conviendront de temps de travail, notamment à l'ENSATT. Quelques temps fort auront également lieu sur des dates à définir : des temps de rencontre hors les murs de l'ENSATT dans des lieux d'émergence artistique de la ville, entre les étudiant.es et l'ensemble des équipes artistiques autour de problématiques abordées dans le cadre du Labo71.

## 2. ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Conçu pour favoriser et soutenir des projets artistiques émergents de la région lyonnaise, ce dispositif est au service des créateurs.rices, dans une volonté d'échange et de partage. Parmi les critères motivant le choix, seront notamment pris en compte une structuration juridique établie et le désir d'apprentissage commun. Durant la période de collaboration, l'équipe artistique doit être disponible et en mesure de fournir tous les documents nécessaires pour permettre un travail commun. A l'issue de ce partenariat, un bilan sera effectué avec chaque équipe artistique. Le Labo71 s'engage à préserver la confidentialité de toutes les données échangées avec les équipes artistiques. Dans le cas, où l'une des équipes artistiques suivant cet accompagnement ne travaillerait pas dans l'esprit décrit ci-dessus avec les étudiant.es du Labo71, ceux.elles-ci se gardent le droit de mettre fin au contrat moral établi.

## 3. COMPÉTENCES

Le Labo71 se base sur un contrat moral entre les étudiants et les équipes artistiques. Les étudiant.es du Labo71 s'engagent donc à apporter leur aide aux équipes dans la limite de leurs compétences et de leur disponibilité. Les étudiant.es étant en phase d'apprentissage, l'équipe artistique ne peut pas attendre d'eux une prestation professionnelle. Le Labo71 ne peut en aucun cas se substituer à un poste d'administrateur.rice rémunéré, à un bureau d'accompagnement ou à un.e stagiaire. In fine, l'équipe artistique reste juridiquement responsable de la gestion de sa structure.

## 4. ACTIVITÉS

Les membres du Labo71 commencent par rencontrer les équipes artistiques sélectionnées pour définir avec elles leurs besoins et le planning des interventions. Dans une démarche de partage des méthodes, des conseils seront apportés sur les thématiques suivantes : paie et déclarations sociales, demandes de subvention, gestion et comptabilité, recherche de financements, aide juridique, contractualisation, problématiques internationales, conseil en développement, dossier artistique... Le but de notre partenariat est avant tout d'éclairer la prise de décision, de travailler dans l'échange et de transmettre des outils techniques, des méthodes et de bons réflexes pour le développement de la structure.